



Locataire d'un terrain nu. droit de préemption

Par **PATRICK80**, le **21/09/2008** à **21:47**

Bonjour,
depuis 1995, je suis locataire d'un terrain sur lequel il y avait un bâtiment agricole (qui servait d'entrepôt pour du matériel), les propriétaires sont mes parents. Mes parents ont fait raser le bâtiment et ont vendu le terrain en 2006 (étant toujours locataire, la location se reconduisant tacitement). Mes parents qui sont, je le rappelle, les propriétaires, ne m'ont pas demandé mon avis et ne m'ont rien fait signé pour pouvoir vendre ce terrain, je dispose d'un droit de préemption et j'étais donc à l'époque prioritaire pour l'acquisition de ce terrain. je souhaiterais savoir quels sont mes droits actuellement sachant que les acquéreurs ont fait bâtir une maison sur ce terrain ??
Salutations